

Date	28 novembre 2016
Lieu	COBAS
Objet de la réunion	Commission Consultative de l'Environnement
Auteur du compte-rendu	Frédéric PATEY
Participants	Cf. liste de présence

Présentation des participants.

Présentation de F.PATEY Cf. document joint.

M GRAND président de L'AUAU

note les différences entre les protocoles des hélicoptères et des parachutistes au sujet de la coupure de mi-journée.

Il considère que de décrire les procédures dans un protocole ex :(contacter Cazaux) alourdit les documents et que le protocole de parachutisme passe de 5 à 7 pages.

Il précise que la COBAS est l'exploitant et non pas le gestionnaire de l'aérodrome.

M TOUZINAUD de la DSAC-SO

Indique que la COBAS est le bénéficiaire d'une convention avec le ministère des transports qui fixe les conditions d'entretien et de gestion de l'aérodrome ce qui lui confère le statut de gestionnaire. Il précise que l'exploitation de l'ensemble des installations et la mise en place du service AFIS pour lequel la COBAS est certifiée est également assurée par le bénéficiaire.

A ce titre il confirme que la COBAS est bien gestionnaire et exploitant de l'aérodrome.

M PATEY directeur de l'aérodrome

Explique que la phraséologie des opérations de largage inscrites dans les protocoles est celle qui doit être utilisée mot pour mot par les pilotes largueur pour être comprise de tous, car elle est entendue sur la fréquence de l'aérodrome.

Il confirme que c'est à l'AFIS de demander l'autorisation de pénétrer dans les zones de Cazaux avant que l'avion largueur ne décolle. Cette règle est inscrite dans la lettre d'accord avec Cazaux que les parachutistes connaissent bien.

M TOUZINAUD de la DSAC-SO

Rappelle qu'à partir du moment où une procédure est mise en place et employée, elle doit être décrite précisément dans un protocole. C'est le cas pour le parachutisme, le vol à voile, les vols courts en hélicoptères, etc.

Présentation du projet de carte VAC pour 2017

M TOUZINAUD de la DSAC-SO

Indique que si sur la carte la zone de parachutage N° 306 précise qu'elle est réservée aux titulaires de protocoles, le statut de celle-ci devait avoir la même dénomination dans le fascicule technique.

Il demande que cette mise à jour soit effectuée auprès des services de l'aviation civile.

M GRAND président de l'AUAU
Trouve la carte VAC de l'aérodrome compliquée.

M.STORELLI de l'ADPPM

Remarque un progrès sur la carte VAC avec la zone de survol à éviter qui prend en compte la densité de population au niveau du Pilat.

Il confirme que le bruit d'un avion en évolution à moins de 1000 pieds est toujours mal ressenti par la population.

Il ajoute que le nouveau point **Charlie** réservé aux vols courts en hélicoptères représente une énorme avancée, même si quelques membres de la CEBA risquent de penser que l'arrivée des hélicoptères s'effectue dans la réserve du banc d'Arguin.

M Storelli remarque également que l'arrivée sur l'hippodrome du Becquet sera plus précise grâce au positionnement du nouveau point **Novembre**.

JC VERGNERES Vice-président de la COBAS

Indique que le point **Charlie** est un point terrestre qui ne bouge pas à contrario du positionnement du banc d'Arguin qui était incertain pour les années à venir. Il rappelle que le survol de la réserve reste limité à 1000ft et que les arrivées s'effectuent entre 1000ft et 2000ft.

M JORDAN de la DSAC-SO

Félicite la COBAS qui s'est attachée à formaliser des procédures par voie de protocoles afin de bien cadrer les activités de chacun et rappelle l'importance de cette démarche pour la sécurité des usagers.

MH DES ESGAULX Président de la COBAS

Se félicite du travail effectué et remercie Madame la Sous-préfète pour sa disponibilité et son soutien lors des négociations avec les usagers titulaires de protocoles.

JC VERGNERES Vice-président de la COBAS

Ajoute que sur le plan aéronautique la carte VAC n'avait rien de compliqué.

Règlement intérieur et consignes de l'exploitant.

M PATEY présente les projets de règlement intérieur et des consignes d'exploitation de l'aérodrome.

Les deux documents seront présentés à la commission des usagers qui se déroulera au 1^{er} trimestre 2017.

MR JARILLON président de l'EPSBA

indique que la coupure entre 13h et 15h représente un problème car elle impose aux parachutistes de se presser dans leurs opérations pour la respecter. Il demande à la COBAS de faire preuve de souplesse pour l'application de ces horaires.

MH DES ESGAULX président de la COBAS

Souhaite dans un premier temps que le protocole de parachutisme soit appliqué tel qu'il est.

MME LA SOUS PREFETE

Recommande que les protocoles soient respectés.

Questions diverses

M.STORELLI président de l'ADPPM

Rappelle ses demandes précédentes au sujet des vols d'hélicoptères touristiques, notamment il souhaite :

Des vols plus hauts et l'utilisation d'hélicoptères qui permettraient de moins impacter l'environnement, la diminution du nombre des rotations par jour des vols touristiques et demande que ces points ne soient pas oubliés.

JC VERGNERES Vice-président de la COBAS

Précise que les nuisances constatées portent essentiellement sur : l'altération de cap, les parachutistes et les hélicoptères. Il indique avoir participé à toutes les réunions des CCE, dont certaines étaient parfois animées et confirme que la situation était maintenant apaisée grâce aux mesures mises en place. M Vergneres ajoute que le travail allait continuer afin que chacun puisse profiter pleinement du bassin d'Arcachon et de son environnement.

MR JULIÉ représentant du golf de Gujan Mestras.

Confirme les améliorations produites par les actions mises en place par la COBAS et ajoute que l'altération de cap n'est pas systématiquement respectée et souvent réalisée à une altitude beaucoup trop haute.

MR GRAND président de l'AUAV

Indique que l'activité aéronautique sur le Bassin n'est pas exclusivement effectuée depuis l'aérodrome d'Arcachon La Teste de Buch. Il évoque les avions en transit entre Biscarrosse et le nord de la côte qui contactent l'AFIS alors que cela ne paraît pas nécessaire.

M JORDAN de la DSAC-SO

Confirme que Biscarrosse peut avoir des aéronefs sur la fréquence d'Arcachon, il faudrait essayer de changer cette pratique. Le pli est donné par Cazaux qui fournit des informations de vol aux avions qui évoluent en dessous de 1000 pieds. Il propose de rappeler les consignes lors Du forum VFR qui se tiendra le 02 décembre 2016 à Mérignac.

M JORDAN ajoute que des acousticiens de la DGAC peuvent faire une étude sur le bruit des hélicoptères.

M.STORELLI président de L'ADPPM

Indique qu'à Mérignac les consignes d'Andernos et d'Arcachon étaient affichées dans les locaux du CAPAM.

Il propose d'afficher les consignes de toutes les plateformes autour du Bassin à l'aérodrome de Villemarie et inversement.

Plus aucun point n'étant abordé

MH DES ESGAULX remercie les participants et lève la séance.